



MAIRIE



Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 23 février 2016

Nombre de Conseillers : en exercice : 11 présents : 11 votants : 11

L'an deux mille seize, le 23 février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - François HERMET, 1^{er} Adjoint - Bertrand REVERSAT, 2^{ème} Adjoint - Renée CORDESSE, 3^{ème} Adjoint - Thierry CHARDAYRE - Damien ESTÉVENON - Joël PAGÈS - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BRÉMOND - Viviane FEIMANDY - Géraldine VELAY

Absent excusé :

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE, 3^{ème} Adjoint - Isabelle VIEILLEDENT.

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU VILLAGE DES SALÈLES ET DE LA BARAQUE DES GOUTTES

Le Maire présente le plan d'aménagement du village des Salèles. Ce projet comportera l'enfouissement des réseaux secs, l'assainissement des abords de la fontaine, la création de 5 places de parking pour les gîtes et les randonneurs du GR « Tour des Monts d'Aubrac », une aire de pique-nique et divers petits aménagements. L'étude de ce projet a été confiée à Lozère Ingénierie pour la partie aménagement et au SDEE pour la partie électricité et éclairage public.

Le coût de ces travaux est estimé à environ 100 000 € HT. La subvention accordée pour le cœur de village par le Département, est de 30 600 € dans le cadre du Contrat Territorial et une demande a été faite auprès de l'État. En ce qui concerne la nouvelle Région, celle-ci n'étant toujours pas installée, la réponse risque d'être tardive. Pour les réseaux secs (électricité, télécom et éclairage), la commune ne paie que sa quote-part auprès du SDEE, les subventions de celui-ci couvrant la majorité des dépenses.

Après cet exposé, le Conseil autorise le Maire à lancer l'appel d'offres et à signer la convention avec le SDEE.

Les travaux sont prévus pour la fin de ce printemps.

Pour la Baraque des Gouttes, l'étude et les travaux pour l'enfouissement des réseaux secs sont confiés au SDEE. Les travaux devraient être réalisés au cours de cette année.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes	1 000 €
Association de la Terre de Peyre	200 €
Association des Élus de Lozère	120 €
Association des Chasseurs	200 €
FNACA	100 €
ADMR	100 €
Présence 48	100 €
VMEH (Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers)	100 €
École privée – Forfait communal	5 000 €

Le Conseil vote ces subventions.

AVENIR DE L'ÉCOLE

Le Maire rapporte la réunion entre le directeur diocésain de l'enseignement catholique, les représentants de l'école et ceux de la mairie. Au cours de cette réunion, le Président de l'Association des parents d'élèves a présenté un tableau recensant près de 25 enfants de la commune en âge de fréquenter une école primaire. Ce chiffre interpelle au vu des 7 élèves présents cette année et des 5 élèves prévus pour la prochaine rentrée. Après un tour de table, force est de constater que ce faible effectif aboutit à la fermeture de notre école à la fin de cette année scolaire. Pourtant de nombreux efforts financiers ont été consentis par la commune, y compris l'achat du bâtiment, pour que vive l'école.

PRÉPARATION DU BUDGET

Afin de préparer les inscriptions budgétaires, le conseil en établit les priorités. Outre l'entretien courant, un effort sera porté sur l'amélioration de certains chemins.

APPLICATION DE L'ARRÊTÉ CONCERNANT LES CHEMINS RURAUX

Le Maire énonce les différentes catégories de voirie de la commune :

- Les chemins communaux classés qui appartiennent au domaine public (environ 22 km) et qui sont inaliénables et imprescriptibles.
- Les chemins ruraux qui font partie du domaine privé de la commune.

Pour préserver ces chemins ruraux le Maire a pris récemment l'arrêté N° 2015-07 « Préservation des chemins ruraux » consultable sur le site Internet de la commune.

Le Maire ajoute que la communauté de commune est dotée d'un « Topoguide » de 18 chemins de randonnée. De plus, tous nos petits chemins restent un patrimoine à préserver, un atout pour les usagers divers, le tourisme local et autres et à ce titre, doivent rester ouverts à la satisfaction de tous.

QUESTIONS DIVERSES

◊ **Ramassage scolaire** : pour la prochaine rentrée scolaire, tous les parents ayant des enfants scolarisés ou à scolariser aux écoles primaires d'Aumont-Aubrac sont invités à se faire connaître auprès de la mairie avant la fin du mois de mars, celle-ci devant présenter une liste au Conseil Départemental qui doit organiser ce service.

◊ **Repas des aînés** : celui-ci aura lieu le 17 avril au restaurant del Faou, à 12 h 15.

◊ **Commune nouvelle** : en vue de sa préparation, une réunion des 6 conseils municipaux a eu lieu le 17 février à Aumont-Aubrac au cours de laquelle le percepteur a présenté une analyse financière des 6 communes et de la communauté de commune au 31/12/2014. De cette analyse, il ressort que la commune d'Aumont et la communauté de commune sont plus endettées que les autres communes. À titre de comparaison, la commune du Fau est de loin la moins endettée, peut-être aurions-nous dû investir davantage...

La séance est levée à 22 h 30

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT